

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE
2011

Impôt sur le revenu : progressif

Et pourquoi pas

taxer à 100 % tout

ce qui est au-dessus de

30 000 euros net par mois



Pour une fiscalité juste

*globalisons l'ensemble des revenus,
pour taxer les revenus du capital
comme ceux du travail*

DOSSIER P.4



ÉDITO

Les ringards visionnaires
et les « modernistes »
irresponsables !

P.3



EUROPE :

L'intergroupe Services
Publics : un « lobby »
bien utile

P.7



CHEMINOTS

À la poursuite
d'octobre rouge

P.9

Instances IRW-CGSP

Mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de Secrétaire général fédéral francophone de la CGSP fédérale.

Suite aux appels lancés dans la *Tribune* du mois de juin 2011, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de l'IRW-CGSP dans les délais prescrits :

- Secrétaire général de l'IRW-CGSP : Gilbert Lieben, Secrétaire régional de Liège du secteur Admi, présenté par le secteur Admi wallon ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP : Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP, présenté par la régionale intersectorielle de Verviers ;
- Secrétaire général fédéral francophone : Michel Meyer, Secrétaire général du secteur Poste, présenté par le secteur wallon Poste.

Réunie en Congrès extraordinaire à la CGSP de Namur, le lundi 17 octobre dernier, l'IRW-CGSP a élu Gilbert Lieben comme Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et Laurent Pirnay comme Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Les successeurs entreront en fonction après les congrès statutaires de mai-juin 2011. Le même Congrès extraordinaire a désigné Michel Meyer comme candidat au parrainage francophone de la CGSP pour le mandat de Secrétaire général fédéral francophone de la Centrale générale des services publics. Cette dernière désignation a été transmise par le Secrétariat IRW-CGSP au Secrétariat communautaire francophone de la CGSP pour présentation au parrainage du Bureau exécutif communautaire francophone qui se réunira à cet effet le mardi 29 novembre 2011. La copie de cette transmission a été communiquée au Président fédéral de la Centrale pour information.

Accord gouvernemental et travail intérimaire

Alors qu'il reste sourd aux appels syndicaux, le formateur, Elio Di Rupo, a bien entendu les lobbys du patronat : nous avons trouvé dans l'accord gouvernemental, parmi les dédales des transferts de compétences, 5 petites lignes autorisant les entités fédérées à recourir au travail intérimaire dans le secteur public, aujourd'hui protégé de ce fléau par l'absence d'arrêté royal d'exécution. Le formateur prévoit dans sa note que si « *toutes les dispositions du droit du travail régissant le travail intérimaire restent fédérales, les Régions et Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail* ».

La CGSP wallonne est bien évidemment scandalisée par ces mesures qui portent atteinte aux principes fondamentaux des services publics et qui entraîneront de graves conséquences en termes de qualité des services rendus, de qualité de l'emploi mais aussi et surtout de coûts du travail : un intérimaire coûte plus cher à l'employeur puisqu'il faut payer un intermédiaire, n'en déplaise à FEDERAGON (la fédération des employeurs de l'intérim). On nous a pourtant bien expliqué que l'heure n'est plus à l'idéologie (de gauche) mais au pragmatisme (c'est-à-dire la mise en application de l'idéologie de droite)... mais nous ne pouvons pas l'accepter !

Hainaut occidental

Congrès statutaire 2012

Le 28 avril 2012 dès 10h, se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel, place Verte 15, Tournai.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire régional intersectoriel : Daniel Verdebout, sortant et rééligible.
- Secrétaire régional adjoint : Dany Vandenberghe, sortant et rééligible.
- Président régional : Patrick Leveau, sortant et rééligible.
- Vice-président régional : Alain Haubruge, sortant et rééligible.
- Trésorière régionale : Katty Cretteur, sortante et rééligible.
- Trésorier régional adjoint : Freddy Evenepoel, sortant.

- Trois vérificateurs aux comptes : Valérie Gillebert, Bernard Roland et Jean-François Boulanger, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale. Les candidatures doivent être adressées par écrit au Cde Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15, 7500 Tournai pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Il est aussi fait appel à la mise en place de la Commission des femmes ainsi qu'à la Commission des pensionnés et prépensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur can-

didature par écrit au Cde Daniel Verdebout, Secrétaire régional, CGSP place Verte 15, 7500 Tournai, pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le 26 novembre à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeu à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 40 €/personne pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale place Verte 15, à Tournai avant le 19 novembre à midi. Le nombre de places est limité.

Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !

Le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V), a récemment fait une annonce surprenante. Privatiser Belgacom, l'aéroport de Bruxelles national, Bpost pour combler le déficit ... creusé par la « catastrophe » Dexia. Même s'il est revenu ensuite sur cette déclaration impromptue, cette idée doit être combattue. La CGSP ne veut pas de nouvelle privatisation. Tout simplement car il s'agirait d'une nouvelle erreur (donc faute), politique, économique, sociale. La droite semble n'avoir aucune mémoire des désastres passés qu'elle a provoqués.

Rappelons-nous. L'épisode de la CGER est encore dans nos mémoires. Dans les années 1990, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait été séquestrée, privatisée, avant d'être revendue à l'encan (Fortis l'avait acquise pour une bouchée de pain). Épisode qui n'est pas sans rappeler le trajet de feu le Crédit communal, aujourd'hui Dexia, dans la faillite.

Qui sont les ringards ?

Il y a plusieurs années, la CGSP alertait l'opinion publique sur les dangers de privatiser ainsi des banques publiques et sur la nécessité de bien séparer les banques d'épargne des banques de placement... Le monde politique nous a traités de « ringards » ! Aujourd'hui pour secourir par priorité une banque privée qu'une gestion désordonnée et des placements hasardeux ont mise sur la paille, les mêmes politiques proposent la nationalisation pour réparer leurs fautes passées. Et on nous oblige à (re)mettre la main à la poche en puisant dans les deniers publics pour boucher les trous laissés dans cette institution privée. C'est inacceptable !

Qui sont les responsables ?

Il serait juste d'avoir quelques comptes sur ce qui s'est réellement passé. On ne peut accepter que les errements de patrons banquiers, disciples convaincus d'idéologies de droite, soient ainsi absous, sans coup férir. Nous réclamons une commission d'enquête parlementaire en France et en Belgique, voire au niveau européen, comme la saisine des instances judiciaires. C'est le minimum ! Il est aussi inacceptable que ses dirigeants, belges et français, continuent de toucher des émoluments qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est inconséquent et injuste.

Vendre des biens communs n'est pas une solution !

Une fois Belgacom et Bpost vendus, que restera-t-il à l'État, à la collectivité ? L'exemple d'Electrabel – actuellement propriété de Suez – devrait nous alerter. Non, la privatisation ne permet pas de désendetter l'État et, de plus, elle fait obstacle au développement du service public à pourvoir. Nous avons, tous, un exemple de ces services, privatisés, dont on nous a promis monts et merveilles. Aujourd'hui ils sont devenus plus compliqués, plus chers, moins solidaires et moins efficaces au final. La privatisation n'a qu'un seul objectif : permettre à quelques uns – Albert Frère et autres Lippens – de s'enrichir davantage sur le dos de la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

Les instruments de solidarité plus que nécessaires

À l'heure de la formation d'un nouveau gouvernement, la CGSP rappelle qu'elle est opposée à toute remise en cause de nos outils de solidarité : le salaire brut et la pension légale par répartition, la fiscalité fortement progressive (voir notre dossier), des services publics régulateurs et redistributeurs des richesses, la sécurité sociale fédérale.

Ne pas tuer les services publics mais les renforcer !

La crise financière s'explique aussi par une redistribution financière de plus en plus inégalitaire de la richesse produite, favorisant sur le dos des travailleurs le développement de la spéculation. Elle n'est pas la faute des travailleurs ni des services publics, qui ont finalement joué dans le cas présent, le rôle de pompiers sauveteurs et stabilisateurs. Il est donc stupide de vouloir les réduire ou les vendre. Nous n'acceptons pas que, pour sauver les banques, le service public soit privatisé, tout ou en partie. Nous réclamons l'instauration d'une Banque publique pérenne, intégralement axée sur l'épargne et gérée avec des outils publics. Nous appuyons la revendication des Métallos Wallonie/Bruxelles de nationalisation de la sidérurgie.

Les ringards sont en réalité des visionnaires et les « modernistes » des irresponsables !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Impôt sur le revenu : progressif ?

La réforme fiscale de l'impôt sur les personnes physiques a visé essentiellement à épargner les riches. En diminuant la progressivité, on favorise l'injustice. Démonstration.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, s'ébauche le programme d'austérité qui frappera durement le monde du travail. Ce que l'on sait, c'est que pour réduire le déficit public et trouver près de 25 milliards d'ici à 2015, le gouvernement tablera dans une large mesure sur une réduction des dépenses publiques confortant l'idée largement admise que les pouvoirs publics vivent au-dessus de leurs moyens. Rien n'est pourtant moins vrai que cette fable d'un État trop dépensier ! Par contre, ce qui est incontestable, c'est que depuis maintenant une trentaine d'années, nos

responsables politiques n'arrêtent pas de faire des cadeaux fiscaux au patronat et aux couches les plus aisées de la population et que cela coûte très cher aux finances publiques.

On sait ainsi que les fameux intérêts notionnels coûtent environ 4,5 milliards au budget de l'État.

L'autre exemple est celui de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Réforme conçue par Didier Reynders qui profite surtout aux couches les plus aisées de la population. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La progressivité de l'impôt ?

Pour bien comprendre la (contre-) réforme fiscale, il faut se souvenir que l'impôt sur les personnes est, en Belgique, progressif. Cela signifie que notre revenu annuel est « découpé » en tranches et qu'à chacune de ces tranches s'applique un taux de taxation différent comme le montrent les barèmes applicables en 2010 (voir graphique 1).

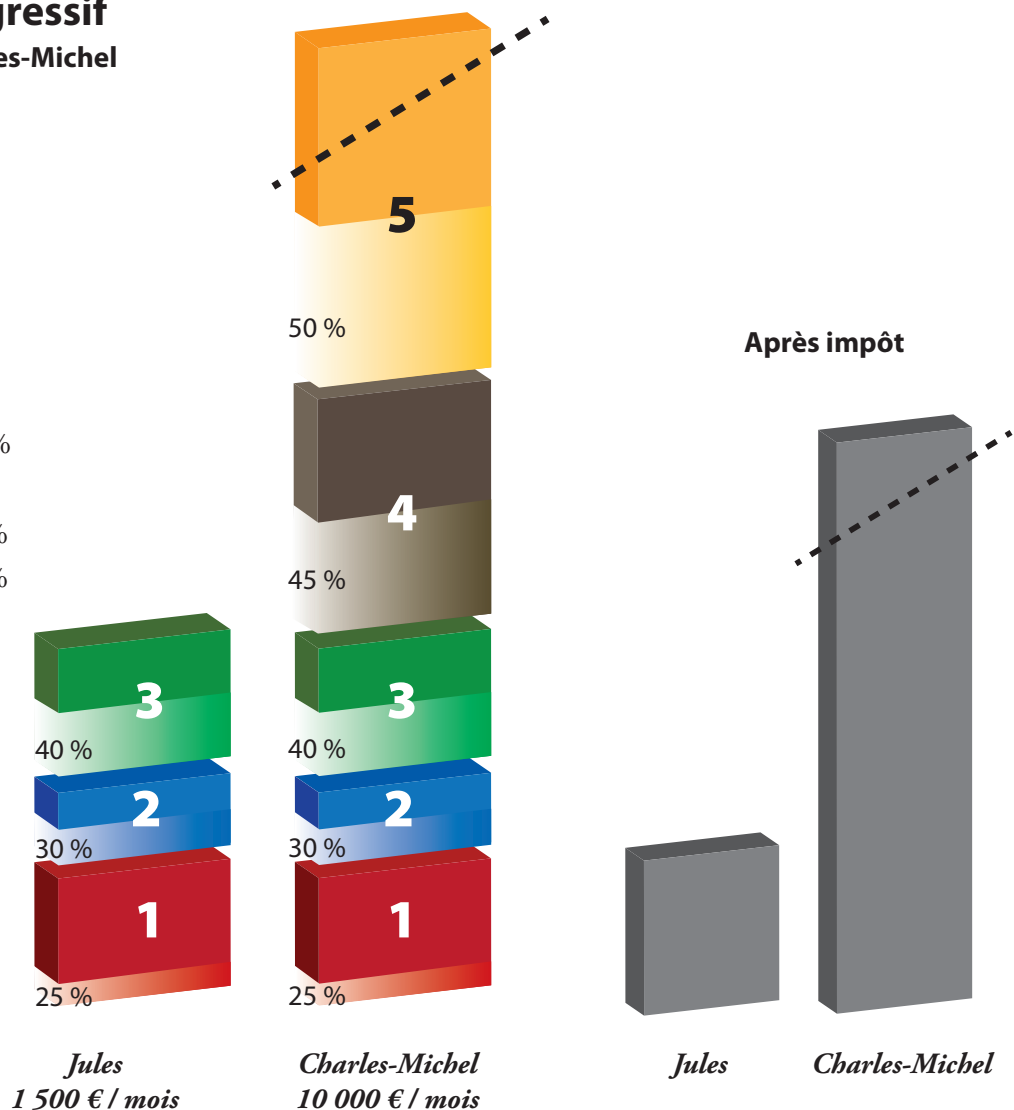
Ainsi, un revenu annuel net imposable de, par exemple, 18 000 euros sera « découpé » en trois tranches, la première allant de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la seconde de 7 900 à 11 240

Graphique 1

L'effet de l'impôt progressif Les revenus de Jules et de Charles-Michel avant et après l'impôt

Avant impôt

- Tranches et taux d'imposition**
- 1** de 0 à 7 900 euros annuels : 25 %
 - 2** de 7 900 à 11 240 euros : 30 %
 - 3** de 11 240 à 18 730 euros : 40 %
 - 4** de 18 730 à 34 330 euros : 45 %
 - 5** plus de 34 330 euros : 50 %



Et pourquoi pas taxer à 100 % tout ce qui est au-dessus de 30 000 euros net par mois ?

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

le sera à 30 % et la troisième ira de 11 240 à 18 000 et sera, quant à elle, taxée à 40 % (partie exemptée d'impôt non prise en compte).

Imaginons maintenant un revenu annuel net imposable de 120 000 euros. Dans ce cas-ci, il sera « découpé » en 5 tranches. La première de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la deuxième de 7 900 à 11 240 le sera à 30 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième qui ira de 34 330 à 120 000 et qui sera taxée à 50 %.

Le *graphique 1* permet de mieux comprendre l'importance de la progressivité de l'impôt. En effet, on peut constater que, contrairement à ce que veulent faire croire certains, le taux de taxation de 50 % s'applique uniquement sur la partie du revenu qui est au-dessus de 34 330 euros.

Le deuxième enseignement de ce graphique est de montrer clairement que, quel que soit le revenu, les 7 900 premiers euros sont taxés à 25 %. Cela s'explique aisément par le fait que les « premiers euros gagnés » servent à satisfaire des besoins de première nécessité et, cela, que l'on soit riche ou pauvre. Il

serait donc anormal qu'ils soient taxés différemment.

De plus, il est aussi tout à fait normal que la partie des revenus qui sert à la satisfaction de ces besoins fondamentaux soit moins taxée que la partie qui permet, par exemple, la consommation de biens de luxe ou, pire encore, de jouer en bourse. Cela explique pourquoi le taux de taxation appliqué à chacune des tranches va croissant.

En d'autres termes, imaginons une augmentation de revenus de 100 euros.

Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Logique, n'est-ce pas ?

Supposons maintenant la même augmentation chez un patron et soyons assez rêveurs pour imaginer qu'elle ne passe pas inaperçue. À quoi va-t-elle être consacrée ? A-t-il des difficultés pour remplir sa cuve à mazout, pour payer ses factures d'électricité, pour assurer la subsistance de sa famille ou l'éducation

de ses enfants ? Que nenni ! Cet argent sera, pour lui, un petit extra qui servira probablement à l'achat de biens de luxe ou, pire encore, à la spéculation.

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

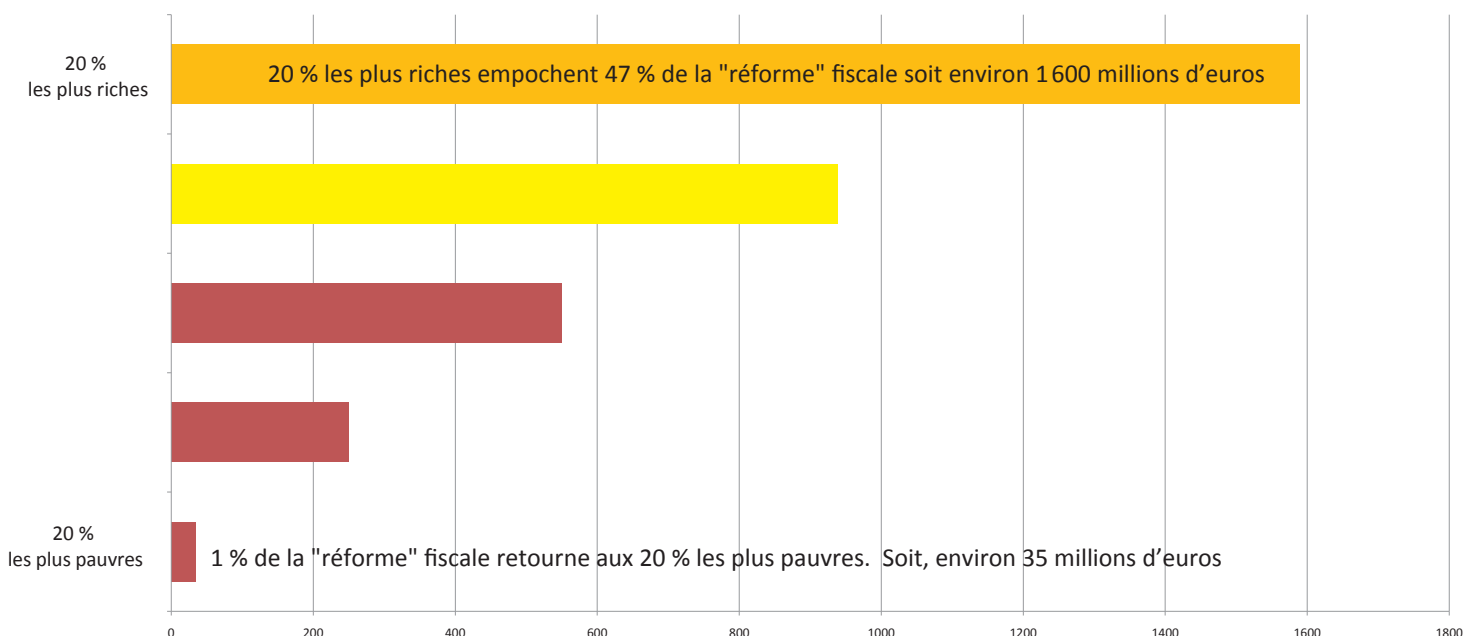
Sus à la progressivité !

Avant la contre-réforme fiscale, il y avait, en Belgique, 7 tranches d'imposition. La politique prônée par Didier Reynders a été de supprimer la 6^e et la 7^e tranches dont les taux de taxation étaient respectivement de 52,5 % et 55 %. Or, pour tirer profit de la suppression de ces deux tranches, encore fallait-il avoir un revenu suffisamment élevé que pour y accéder.

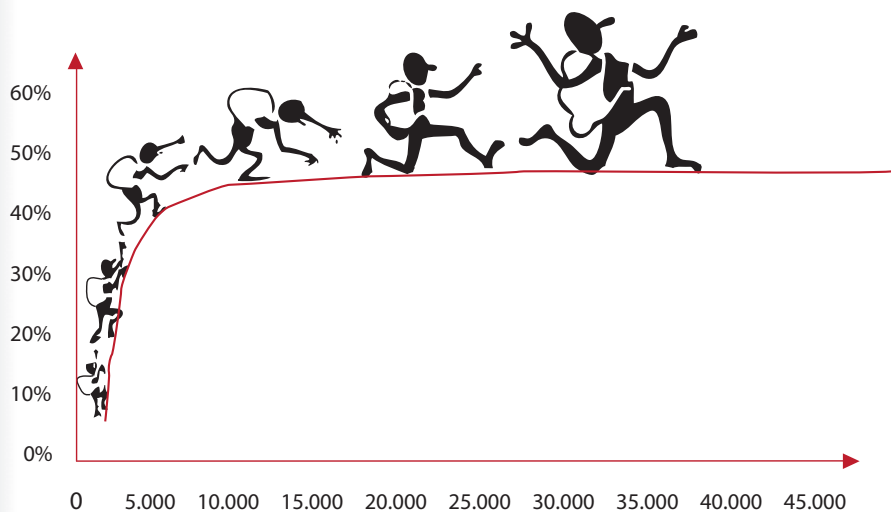
Ici aussi, une illustration vaut mieux qu'un long discours (*voir graphique 2*).

Graphique 2

À qui profite la « réforme » fiscale ? Chaque part correspond aux « gains » de 20 % de la population



Plus on gagne, moins la pression fiscale est importante



Ce graphique montre l'effet progressif selon la hauteur du revenu. L'axe vertical reprend le taux d'impôt effectivement payé. L'axe horizontal reprend le revenu mensuel net d'un célibataire, sans personne à charge et n'ayant droit à aucune réduction d'impôt. Le minimum exonéré d'impôt est bien sûr appliqué.

Que comprendre de ce schéma ? La progressivité est très forte pour les revenus au bas de l'échelle. La progressivité demeure forte (même si moindre) pour les revenus moyens. Pour les revenus élevés, la progressivité devient molle (la ligne s'arrondit) puis très faible (la ligne file à l'horizontale). Si les taux de 52,5 % et 55 % étaient encore appliqués, la ligne serait légèrement relevée (source : CEPAG. <http://www.cepag.be>)

D'après les sources officielles, le coût budgétaire de la réforme fiscale est d'environ 3,4 milliards d'euros.

Les 10 % les plus riches de la population empochent plus de 900 millions soit 27 %. Alors que les 10 % les plus pauvres n'en profitent pas.

Dans son livre « *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches* », notre Camarade Marco Van Hees illustre, avec deux exemples concrets, le caractère inadmissible de cette atteinte à la progressivité de l'impôt.

Le premier concerne l'administrateur-délégué d'un grand groupe bancaire belge dont le salaire annuel est de 2,735 millions d'euros. La réforme fiscale lui rapporte la coquette somme de 121 000 euros !

En second lieu, il compare la situation de deux isolés. Le premier gagne 1 400 euros net par mois, le second 50 000 euros. Les chiffres sont sans appel ! Si la réforme fiscale rapporte au premier une économie d'impôt de 0,96 %, celle-ci atteint 4,79 % pour le second. « *En proportion du revenu, le riche obtient un cadeau cinq fois plus important* ».

Voilà la réalité de la réforme fiscale, cette réalité est d'autant plus scandaleuse que demain, après les largesses octroyées aux nantis, c'est sur nos épaules que reposera l'effort d'austérité.

Pour un programme fiscal global de gauche

Pour la CGSP wallonne, il est plus que jamais nécessaire que la Gauche se

réapproprié le débat fiscal trop longtemps confisqué par une droite soucieuse de protéger ses privilèges.

Ainsi, avec la FGTB wallonne, nous plaçons pour une fiscalité fortement progressive faisant contribuer de manière plus importante les couches les plus aisées de la population. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation significative du nombre de tranches d'imposition avec comme première étape le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros brut par mois et l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros brut par mois.

D'après les calculs de la FGTB wallonne, ces deux mesures pourraient rapporter près d'un demi-milliard d'euros par an.

Bien évidemment, pour être efficace, ce renforcement de la progressivité doit s'accompagner d'une globalisation des revenus. En effet, actuellement, seuls les revenus du travail rentrent en ligne de compte pour le calcul de l'IPP. Raison pour laquelle nous exigeons que les revenus mobiliers et immobiliers soient soumis ensemble à l'impôt progressif. Il n'est en effet pas normal que, lorsqu'ils sont imposés, les revenus mobiliers le soient seulement à des taux de 15 ou 25 %. Il n'est pas plus normal que les revenus de la fortune ne soient pas imposés.

Si l'on ajoute à cela la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude fiscale, ce sont plusieurs milliards qui seraient ainsi récupérés par les pouvoirs publics.

Il n'y aura pas de programme de gauche sans une remise en cause de ces privilèges fiscaux. En tant que dernière véritable organisation de gauche et de masse, voilà le message que nous ne manquerons pas de porter haut et fort ! ■

L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile

Entre les services publics et l'Union européenne, un trouble persiste. Non seulement, l'Union européenne est responsable de leur privatisation et de leur affaiblissement mais leur place dans le débat politique reste diluée et insaisissable pour les citoyens européens. Un « intergroupe » s'est créé au Parlement européen pour débattre du sujet.

Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Traité de Lisbonne a conféré au Parlement européen, en codécision avec le Conseil, une nouvelle compétence : définir les principes et fixer les conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux Services d'intérêt économique général (SIEG) d'accomplir leurs missions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, faire exécuter et financer ces services. La création de « l'intergroupe Services Publics » entend faire office de groupe de pression pour redonner toute sa place aux services publics. Un objectif auquel la CGSP ne pouvait qu'adhérer. Elle a donc multiplié les contacts ces derniers mois et participe désormais régulièrement à ses réunions mensuelles.

Redonner toute sa place aux services publics

Une délégation a rencontré, fin juin, la Présidente de l'intergroupe, F. Castex pour réaffirmer les positions de la CGSP. Françoise Castex s'est d'emblée montrée très sensible à notre cause, étant elle-même issue du monde syndical – elle était notamment secrétaire générale adjointe du syndicat de l'éducation populaire de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) jusqu'à 1998.

« Il ne faut pas se focaliser sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) mais bien sur l'ensemble des services publics » nous a-t-elle confirmé. Il est aussi « urgent de garantir les missions de service public » qu'elles soient conduites par l'État, les régions ou les communes. Les élus nationaux et locaux ne peuvent être « dépossédés de leurs responsabilités politiques et de leurs compétences. » En outre, selon la députée, les politiques budgétaires ne devraient « pas fragiliser le financement des services publics puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans la sortie de la crise économique ». L'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en application toutes les potentialités du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment l'article 9 (la clause sociale transversale). Cependant, un bémol subsiste de cette rencontre : les socialistes ne sont pas majoritaires au Parlement européen et sont, en outre, très divisés entre eux. Ils n'ont donc que peu de chance de voir aboutir leurs propositions.

La concurrence pas très évaluée

Fin septembre, la question de l'évaluation de l'ouverture à la concurrence a été à l'ordre du jour de l'intergroupe. Question dérangeante. Ce thème n'est, en effet, pas très en vogue à la Commission européenne. Depuis dix ans, elle n'a ainsi publié que trois rapports sur le sujet. Et son statut, à la fois juge et partie, suscite quelques doutes parmi les scientifiques présents, très critiques. « La méthode d'analyse employée reste beaucoup trop centrée sur le marché intérieur, la compétitivité et l'efficacité des services publics », soulignent-ils. Pour véritablement analyser l'impact de la libéralisation, il faudrait réaliser

une analyse multifactorielle (tenant compte des critères d'efficacité économique, sociale et écologique) et pluraliste (impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés). Côté résultat, les premières études effectuées dans les secteurs de la poste et les transports montrent que la concurrence n'a amené « aucune amélioration notable de la compétitivité ». L'idée prépondérante de sans cesse diminuer les prix, et donc les coûts, entraîne également de lourdes conséquences sur la sécurité, la qualité des emplois et le bien-être au travail.

Cette question de l'évaluation va être suivie par l'intergroupe. F. Castex l'a confirmé. Et il est impératif d'étudier d'autres pistes. « L'Union européenne a fait le choix de la concurrence. Mais ce n'est pas la seule alternative possible. C'était un choix idéologique et politique et il est possible de prendre une autre direction ».

Dont acte !

Créé en janvier 2010, l'intergroupe Services Publics compte parmi ses membres des députés issus de 6 groupes politiques différents et de 13 États membres. Il a pour ambition, au travers ses rencontres mensuelles, de contribuer à développer et clarifier le débat sur les services publics entre groupes politiques, avec les autres institutions européennes et avec les partenaires et acteurs européens des services publics. Les trois objectifs principaux de l'intergroupe sont : le financement des services publics locaux, l'évaluation de la directive « Services » et la clarification juridique des services publics. ■

Solidarité !

La CGSP wallonne tient à marquer ses plus vives inquiétudes sur le sort des travailleurs de Dexia et des pouvoirs locaux. Elle affiche sa fraternelle solidarité avec tous les travailleurs en lutte et leur famille. Les combats des travailleurs grecs et celui des métallos sont aussi les nôtres !

Indignation générale

Dans le contexte actuel, avec les manifestations des indignés, les guerres, la crise bancaire (une fois de plus) la révolte grecque justifiée (face au diktat européen), les fermetures d'entreprises (Arcelor-Mittal à Liège) nous devons plus que jamais faire nôtre une phrase de l'écrivain Scott Fitzgerald : « *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidé à les changer* ».

Syndicalistes de gauche, nous nous posons tous les jours la question du sens de notre combat. Mais nos prédécesseurs –au cours des siècles précédents où la situation sociale était bien pire– n'ont jamais baissé les bras et ne se sont pas laissés envahir par le désespoir.

Au péril de leur vie pour certains, mais le sang versé en ces temps sèche vite dans le cours de l'histoire...

Nous devons donc rester vigilants et toujours nous indigner !

L'indignation doit rester un moteur de notre action syndicale tant dans le combat pour la défense individuelle que dans la bataille pour un monde plus juste.

Cette indignation doit, au bout du chemin, conduire à la dignité pour tous les travailleurs et tous les citoyens ! Et l'objectif est exigeant, car s'indigner ne prend tout son sens que



dans l'action qui vise à détruire l'objet de l'indignation.

L'indignation est la preuve de l'intérêt que l'on porte au monde comme l'écrivait Victor Hugo, indigné s'il en est, dans *La légende des siècles* « [...] car s'indigner de tout, c'est tout aimer en somme ! ».

Notre indignation collective, solidaire, doit nous mener au change-

ment au côté des jeunes, des Grecs et de tous ceux qui n'ont pas droit à une justice sociale véritable.

J'emprunterai ma conclusion à André Gide qui écrivait « *Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie* ».

Eh oui, Camarades, la route sera encore longue... Parsemons-la de progrès social pour tous !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Appel à candidatures

À l'occasion du congrès statutaire de l'IRB qui se tiendra les 5 et 6 juin 2012, les mandats suivants sont à attribuer :

- secrétaire général ;
- 3 vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent être introduites par écrit au plus tard le 9/12/2011 à 12h auprès du président de l'IRB : Alex Vonck – rue du Congrès, 17/19 – 1000 Bruxelles.



À la poursuite d'octobre rouge

L'administrateur-délégué de la SNCB pensait que son sous-marin était équipé d'un système de propulsion indétectable.

À l'horizon décembre 2012, il pensait faire couler discrètement 38 gares, plus de 600 trains et supprimer plus de 600 emplois au sein des ateliers.

Il n'a réussi qu'une chose : c'est de mettre sur le pied de guerre syndicats, navetteurs et la Fédération Inter-environnement Wallonie.

Certes, nous devons enregistrer, dans un premier temps, la décision du CA :

- la suppression de 193 trains,
- des économies sur les coûts ICT, de la consultance...
- une diminution du volume de l'emploi dans les ateliers (250 ETP horizon 2015),
- le non-remplacement de 1/3 des départs à la retraite dans les services administratifs,
- une autre maîtrise de la consommation d'énergie lors de la conduite des trains,
- le travail à temps partiel sur base volontaire,
- l'introduction de frais de dossier pour la vente de tickets internationaux faite par carte de crédit via internet,
- les modifications des règles d'alternement pour le personnel roulant (déjà dans le protocole d'accord social 2008-2010),
- la modification de la politique de reclassement des agents totalement et définitivement inaptes.

Ces mesures dans le but de faire des économies pour un montant de 110 millions €.

Mais nous devons enclencher la riposte. Il est inacceptable que ce Rackam des temps modernes, qui nous a menés dans les abîmes, soit aussi à l'origine de toutes ces mesures d'économie.

Prenons garde car « **Némo** » a encore dans son périscope la suppression de 148 trains dont les recettes commerciales ne couvrent pas leur facture d'énergie de traction.

Mes Camarades, les autorités compétentes ne donnent pas signe de vie, il est temps de les secouer. Il est trop facile de dire à tort et à travers que les cheminots coûtent trop cher.

Pour gagner, nous devons établir des objectifs... mais il faudra se battre.

Le combat ne fait que commencer, ne soyons plus frileux, gardons la pression et poursuivons nos actions.

Inutile de vous dire : Qu'ensemble, on est plus fort !

Michel Abdissi
Secrétaire général

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 3 octobre 2011

Principe de variabilité des services publics, service de garde en cas de dérangements, primes de productivité, prime annuelle pour 2012, épreuves de technicien ... quelques uns des sujets abordés lors de cette réunion

Un préalable : dénonciation de la nouvelle composition de la SCP

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP souhaite faire une déclaration.

Au cours de celle-ci, nous intervenons pour dénoncer la nouvelle composition de la SCP.

En effet, suite à la désignation de Sven Audenaert en qualité de Directeur général HR, les représentants du groupe SNCB compteront deux représentants NON STATUTAIREs et de surcroît sa présidence sera dévolue à un contractuel.

Nous marquons notre totale opposition à cette situation et exigeons le respect scrupuleux des dispositions réglementaires fixées par le RGPS 548.

De plus, la composition des représentants du groupe SNCB au sein de la CPN est encore plus révélatrice de cette dérive, puisque la moitié (5) est constituée d'agents non statutaires.

Dans ces conditions, les OR, après avoir marqué une interruption de séance, décident d'assumer leurs responsabilités en siégeant à cette réunion mais adressent un signal fort aux représentants du groupe SNCB en les exhortant au respect d'un dialogue social de qualité dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Nous intervenons également au sujet des visites médicales qui doivent être organisées pour le personnel d'accompagnement.

Nous rappelons avec conviction notre point de vue en la matière, il est exclu que celles-ci soient organisées durant les prestations, après l'exécution du service ou pendant la formation permanente.

B-MO doit prendre ses dispositions en vue de permettre de libérer les agents afin qu'ils puissent être soumis à ces examens dans les meilleures conditions.

Nous invitons B-MO à agir dans ce dossier, avec la même promptitude et souplesse, qu'elle a mis en vigueur pour l'organisation de la journée d'information qui sera organisée le 5 octobre, pour laquelle des agents seront libérés de service.

Le représentant de la SNCB nous répond que cette question sera abordée lors de la réunion avec le DG B-MO le 10 octobre.

Nous attirons l'attention de la Direction sur le fait qu'à l'examen de conducteur principal, une question relative à l'utilisation d'un vélo dans les installations ferroviaires ne figurerait pas dans le programme de cette épreuve.

Nous demandons, dès lors, de neutraliser cette question.

Ordre du jour

1. Approbation du PV 1073

Quelques remarques sont formulées :

- au sujet de l'organisation tous les 2 ans d'un examen de « principal » (rang 4-).
Le groupe SNCB réitère son souhait de les organiser en respectant ce rythme.
Toutefois, l'adaptation des différents programmes nécessite l'accord des 3 sociétés.

Un document devrait être présenté prochainement,

- nous intervenons au sujet de la participation des agents de logistique à l'épreuve d'assistant technico administratif ; le président nous répond que la condition d'ancienneté de 2 ans est de mise,
- au sujet du retard dans le traitement du paiement des heures supplémentaires, il nous est communiqué qu'environ 5 000 dossiers sont en retard ; les mesures sont prises afin de résorber ce retard et une régularisation de tous les cas en instance devrait intervenir au cours des 10 prochaines semaines,
- nous intervenons quant au retard dans l'octroi des jours de congé et précisons qu'un cas particulier nous a été signalé, il cumule 177 jours de retard. Nous exigeons qu'une solution soit trouvée afin que les agents ne soient pas lésés en la matière.
Le président nous assure que les mesures seront prises afin de ne pénaliser aucun agent,
- nous rappelons notre désapprobation quant aux résultats de l'examen de rédacteur et contestons la probité des tests d'aptitude. Nous insistons pour qu'une nouvelle chance soit accordée aux agents ayant « échoué »,
- nous nous étonnons que, en application de l'avis 80HR, un étudiant se serait vu refuser un stage au prétexte que SAP ne le permettait pas. Le président va se renseigner,
- nous réitérons nos doutes quant au caractère obligatoire du formulaire A111, à compléter par le médecin lors d'une absence pour maladie.
- Nous souhaitons des éclaircissements quant à l'évolution du dossier relatif au nettoyage des gares.

Un représentant de H-ST rappelle le principe du maintien des activités de nettoyage des espaces publics des 37 gares aux mains des cheminots.

Toutefois, il précise que lorsque les moyens en internes ne sont pas disponibles, H-ST n'a d'autres recours que de lancer un appel d'offres en vue de soumissionner, conformément à un cahier des charges, ces activités.

Nous redoutons que H-ST n'ait pas entrepris toutes les démarches indispensables à la réalisation de ses engagements en faveur de l'emploi statutaire.

Dès lors, nous exigeons que, préalablement à la mise en place de la procédure d'externalisation, toutes les pistes soient explorées au sein du groupe SNCB, notamment avec le concours des différents services HR, afin de combler statutairement les postes vacants.

Nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier et nous nous opposerons, par tous les moyens, à toute dérive préjudiciable à l'emploi des cheminots.

2. Le principe de variabilité des services publics

Ce document rappelle les principes des services publics applicables au sein du groupe SNCB.

Il en découle que les avantages consentis aux agents sont susceptibles d'être, après concertation sociale, modifiés.

Il ne peut être invoqué aucun droit acquis à l'encontre de la modification de la réglementation en matière de salaires et de pensions.

Ce principe a été rappelé à plusieurs reprises par le Conseil d'État.

Toutefois, si nous prenons acte de ce principe, nous rappelons néanmoins que ces modifications ne peuvent intervenir qu'après approbation à la majorité des 2/3 de la CPN.

3. Interventions rapides en cas de dérangements aux installations techniques des bâtiments

Le document propose d'instaurer un service de garde en cas de dérangements techniques des bâtiments de direction.

Ce service serait assuré par des agents volontaires de la direction H-Stations, compétents pour l'entretien technique des bâtiments de direction et qui s'engagent à satisfaire aux conditions requises.

Le document est adapté :

- H-ST assurera une formation permanente de ses agents
- pas obligation de prestation jusqu'à 17h30

Toutefois, nous insistons pour que les différents services de garde soient uniformisés au sein du groupe SNCB et que les conditions de leur organisation soient harmonisées.

Un document en ce sens devrait être prochainement présenté.

Le document est approuvé mais une évaluation après 1 an sera réalisée.

4. Comblement des emplois universitaires – tests d'aptitude

Le document propose de ne plus accorder de caractère éliminatoire aux tests d'aptitude, les candidats devront atteindre au moins le niveau fixé par la norme.

Le document est approuvé mais une évaluation après 1 an sera réalisée.

5. Majoration des taux horaires des primes de productivité

En exécution du protocole d'accord social 2008-2010, les primes de productivité doivent être majorées.

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire fixée, le groupe SNCB propose

d'augmenter les taux horaires de ces primes.

Nous rappelons que la CGSP s'est positionnée en faveur de l'octroi d'une augmentation **forfaitaire** pour tous les agents.

Dans ces conditions, nous ne pouvons exprimer notre point de vue quant à cette proposition sans avoir consulté nos instances.

Le dossier sera soumis à la prochaine SCP.

6. Échec aux épreuves de technicien (Principal) – inscription à la liste des candidats à un grade inférieur

Certains candidats échouent aux épreuves de technicien (principal) faute de posséder un bagage technique suffisant.

Le niveau des connaissances techniques de plusieurs d'entre eux pourrait toutefois leur permettre d'exercer les attributions liées à un grade inférieur.

Or, dans l'état actuel de la réglementation, il n'est pas possible d'offrir à ces candidats un tel emploi.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de permettre aux candidats qui échouent aux épreuves de technicien (principal) d'être inscrits, s'ils le souhaitent, à la liste des candidats à un grade inférieur si le jury de la partie orale estime qu'ils possèdent les compétences suffisantes pour exercer les attributions liées à ce grade.

Nous pouvons souscrire à cette proposition, toutefois, nous insistons pour que les droits des lauréats des épreuves organiques soient garantis.

P ex : technicien principal mécanicien → technicien mécanicien ou technicien travaux de voies → vers agent de maintenance spécialisé

Document approuvé.

7. Octroi d'une prime annuelle pour l'année 2012

En application de l'avis 95H-HR/2006, le groupe SNCB propose d'octroyer une prime annuelle au personnel statutaire et non statutaire.

L'avance sera octroyée en novembre 2011 et s'élèvera au minimum à 700 € pour les agents avec des prestations à temps plein.

Document approuvé, toutefois, nous demandons une augmentation de 50 % de l'avance.

8. Suppression des annexes 5A et 5B du RGPS 520

Par souci d'efficacité et de simplification administrative, ces annexes sont intégrées au RGPS 523.

Document approuvé.

9. Transfert du personnel de la Direction I-Réseau vers B-Voyageurs

Document sera examiné lors de la prochaine réunion.

10. Interdiction de changement de grade ou de promotion lorsque les conditions de régularisation ne sont plus remplies

L'exercice des attributions liées à certains grades exige des compétences spécifiques (certificat, permis de conduire, carte d'identification, etc.) qui doivent être acquises au plus tard à la fin de la période de stage ou d'essai : il s'agit de conditions de régularisation. Si l'agent statutaire ne remplit plus une de ces conditions dans le grade qu'il détient, il ne pourra

pas non plus exercer les attributions liées au grade supérieur normalement accessible.

Le groupe SNCB propose d'insérer dans le RGPS – Fascicule 501 – Titre I – Partie I – Chapitre V une disposition qui indique qu'une interdiction de changement de grade ou de promotion pour un grade normalement accessible est prononcée vis-à-vis de l'agent statutaire qui, à la date de clôture des inscriptions à l'épreuve ou de clôture de la liste des candidats pour un emploi normalement accessible, ne remplit plus les conditions de régularisation dans le grade qu'il détient.

Nous ne pouvons marquer notre approbation avec ce document en ce sens que cette proposition serait préjudiciable aux agents qui auraient temporairement perdu leurs compétences spécifiques (p. ex-conducteur de train ayant franchi un signal).

À revoir prochaine réunion.

11. Périodicité des épreuves fermées pour l'accès au grade d'accompagnateur principal

Selon les dispositions du RGPS 501, cette épreuve est organisée tous les 2 ans.

Toutefois, puisque de nombreux postes sont vacants (20 % environ) et qu'il est nécessaire d'anticiper le phénomène lié à la pyramide des âges, il est proposé de l'organiser annuellement.

Nous intervenons pour souligner qu'il s'agit aussi d'un problème lié au manque d'attractivité du grade et qu'une réflexion à ce sujet devrait également être menée.

Le document est approuvé mais nous demandons que ce principe soit également appliqué pour l'accès au grade de conducteur principal.

12. Adaptation du programme des épreuves de sélection

À revoir lors de la prochaine SCP

13. Accès à certains grades de rang 3 et 4 – Épreuves de sélection – Dispenses des tests d'aptitude

Étant donné qu'il a déjà été communiqué lors de la sous-commission paritaire du 4 juillet 2011 qu'aucune session ne sera organisée en 2012, il est nécessaire d'adapter la durée de validité des dispenses en question. Elles resteront valables pour la session suivante.

Le document est approuvé.

14. Dessinateur adjoint – Reclassement du grade – Épreuve spéciale

Étant donné qu'il n'est plus besoin d'encore alimenter à l'avenir le grade de dessinateur adjoint, celui-ci est classé parmi les grades amenés à disparaître.

Afin de donner aux dessinateurs adjoints l'occasion d'accéder au grade de dessinateur technique, il est proposé d'organiser une épreuve spéciale.

Document approuvé.

Prochaine réunion le 17/10/2011.

P. Lejeune
Secrétaire national

Rapport du séminaire II de l'ETF Transunion Young Workers à Berlin

Les « jeunes bras » mobilisés pour un meilleur futur

Cette initiative a le mérite de regrouper et faire se rencontrer des jeunes travailleurs provenant de 41 pays, représentant pas moins de 208 syndicats de 8 secteurs du transport différents en Europe.

Il permet et donne l'occasion de se faire expliquer et de comprendre les fonctionnements du dialogue social au niveau européen, les trajets que suivent les négociations sociales au sein de l'institution européenne et comment les conventions sont ratifiées.

Au-delà de cela et ce qui me semble le plus important ce sont les conclusions qui émanent des groupes de discussions.

Et c'est de cela dont je vais vous faire rapport.

Sachez qu'au niveau européen le niveau de chômage des jeunes n'a jamais été aussi haut, que les conditions dans lesquelles les jeunes européens et plus spécifiquement ceux et celles du secteur du transport n'ont jamais été aussi précaires.

Des contrats intérimaires, des conditions de travail déplorables, aucune couverture sociale, pas de formations continuées, des pressions sur les lieux de travail, pas de possibilités de carrière, aucune perspective d'avenir.

Tout cela pourquoi... ?

Non pas parce que les jeunes sont fainéants, non pas parce qu'ils sont trop difficiles, non pas parce qu'ils sont tous des voyous.

Non tout ça à cause de la loi du marché, à cause de la flexibilité, la rentabilité, le profit, à cause de la chose affreuse qui porte le nom du système capitaliste.

Cette vision que veut nous imposer, par la voie de nos administrateurs délégués, le gouvernement en formation

de notre pays. Se désresponsabilisant, mettant tout sur le dos de l'Europe.

Alors que ces mêmes politiques y siègent et y sont d'accord pour voter comme un seul homme les lois qui nous maltraitent.

Imposer l'idée que le service public, c'est démodé, que la solidarité ça n'existe plus et que les gens sont individualistes depuis la naissance et qu'ils sont fondamentalement mauvais.

Imposer l'idée que tout est joué d'avance que l'on ne peut rien changer qu'ils sont trop forts, trop riches et plus intelligents.

Mais... oui car il y a un mais...

Qui fait rouler les trains ? Qui fait tourner et maintient le pays sur la bonne voie pendant que d'autres tentent de trouver les moyens de le diviser et de le faire dérailler ?

Qui remplit les caisses de la solidarité sociale, les caisses de nos pensionnés qui ont travaillé dur avant nous profitant d'un repos bien mérité ?

Ce sont les jeunes bras... entre autres ceux des cheminots belges.

Cela nous pouvons en être fiers car au niveau européen nous sommes un exemple de solidarité.

Je vois mes camarades européens, lorsque je leur explique les mécanismes de solidarité et de bien-être acquis lors de dures luttes par nos anciens, rêver de pouvoir obtenir cela pour leurs proches.

Ces trésors qui nous appartiennent certains les convoitent car ils occupent une part de marché encore non exploitée et à leurs yeux pas suffisamment rentabilisée.

Tout ce à quoi pense cette minorité d'actionnaires avides d'argent c'est

que cela pourrait remplir leurs poches déjà bien remplies.

Pour s'en emparer, ils nous font croire que les méchants ce sont par exemple, les étrangers qui viennent voler notre travail, les vilains pas beaux Flamands qui sont tous racistes et nationalistes, ou encore les vilains Wallons qui sont trop feignants et qui vidant les caisses.

Je vais vous dire la vérité, car la vérité est toujours bonne à dire, ce qui nous appauvrit c'est le dumping social et la mise en concurrence des travailleurs européens car nous travaillons toujours plus et encore plus créant plus et toujours plus de richesses mais tout ça toujours pour les mêmes. Qui ? Oui, les capitalistes.

Un bête exemple qui a été capable de sortir de la crise les banques... Nous les citoyens et nos caisses publiques.

Il fallait en avoir une de ces solidités, car voyez comment le monde bancaire a tremblé et tremble encore sous le tsunami créé par l'explosion des bulles spéculatives boursières.

Fabriquées par qui ? Et bien oui, les capitalistes.

Face à tout cela les jeunes travailleurs du secteur du transport rassemblés sous la bannière de l'ETF.

S'accordent à travailler à ceci :

1. Formuler des alternatives et se battre pour elles.
2. Se battre pour un meilleur futur pour toutes et tous.
3. Combattre le néo-libéralisme (les capitalistes) sur 4 fronts stratégiques :
 - a) académique : ne pas accepter la dominance économique de la loi

unique du marché et promouvoir une société hétérogène,

b) idéologique : contester l'hégémonie de la loi du marché et la notion que le secteur privé ainsi que les partenariats public-privé soient plus efficaces,

c) juridique : entreprendre des démarches pour faire reconnaître des droits sociaux existants ou pour en obtenir de nouveaux,

d) politique : restaurer dans les débats publics et sur les lieux de travail l'idée que les travailleurs sont les forces vives de ce monde

et qu'unis dans un syndicat ils sont plus forts.

Je pense avoir honoré ma part du marché et ne rechignant pas à la tâche, je m'en vais au séminaire III vous promettant d'en faire rapport dans notre tribune.

*Jordan Croeisaerdt
Délégué jeune*

Nos facilités de circulation. L'avenir du FIP en danger ?

La « commercialisation » du trafic international voyageurs aidant, certains réseaux cherchent à remettre en cause cet avantage social.

Dès la création du Groupement FIP* (ensemble de réseaux ferroviaires souhaitant accorder des Facilités de circulation Internationales pour le Personnel), il y a déjà plus de cinquante ans, l'objectif était d'octroyer réciproquement aux membres du personnel et à leurs ayants droit des facilités de circulation sur les réseaux des pays affiliés.

Pour les cheminots et les membres de leur famille, cela signifie un mode de voyage peu onéreux.

C'était et c'est pour la plupart des cheminots, actifs et pensionnés, un important avantage social. N'oubliez pas que les vacances pour les enfants et les pensionnés, proposées par notre mutualité, reposent pour une large partie sur les avantages FIP.

Or, la « commercialisation » du trafic international voyageurs dans un marché concurrentiel semble devenir un important trouble-fête mettant en danger la survie même de la structure FIP. Dans ce contexte, certains réseaux, dont des géants comme l'Allemagne et l'Italie, veulent en finir avec certaines dispositions réglementaires contraignantes comme la gratuité du transport pour l'agent imposée par le règlement FIP.

La réciprocité organisant l'échange de facilités de circulation est sérieuse-

ment remise en question à partir du 1^{er} janvier 2014 (Pour info, la délivrance de titres FIP de la SNCF vers la SNCB représente ± 2 000 billets par an alors que de la SNCB vers la SNCF, elle représente ± 15 000 billets annuels).

Notons qu'au niveau belge, la plupart des 40 réseaux membres du Groupement FIP, ont conclu par le passé des accords bilatéraux liant le Groupe SNCB. Ces conventions garantissent l'octroi de facilités de circulation plus importantes que le minimum prévu par le règlement (billets gratuits pour le conjoint et les enfants au lieu du seul agent).

Ces accords bilatéraux ne seraient pas dans un premier temps mis en danger.

La CER (Communauté Européenne du Rail) se penche actuellement sur le problème en demandant aux directeurs des ressources humaines des réseaux membres de faire part de leur vision de l'avenir du FIP. Quelques réseaux importants sont fermement opposés à toute prolongation des dispositions réglementaires actuelles au-delà du 31 décembre 2013 (Même si la France serait prête à les prolonger encore une fois jusqu'en fin 2015).

Quant à savoir si un consensus peut se dégager, il faudra attendre l'assemblée générale du Groupement FIP en mai/juin 2012.

La réglementation FIP est depuis longtemps une épine dans le pied de certains réseaux ferroviaires.

Ainsi, selon la réglementation, seulement 7 % des effectifs d'une entreprise ferroviaire peuvent bénéficier d'avantages FIP 1^{ère} classe. Quelques entreprises ferroviaires sont largement au-dessus. Pour la Belgique, le pourcentage s'élève déjà à environ 18 %.

En outre, les destinations touristiques majeures comme l'Allemagne, l'Italie et la France doivent annuellement « accueillir » de nombreux cheminots en vacances sur leur réseau ferroviaire. Dans un environnement ferroviaire en proie à la commercialisation, ceci constitue pour ces pays des activités peu rentables.

Quelles que soient les décisions prises par la prochaine assemblée générale du Groupement FIP, les problématiques liées à la gratuité du transport international et à l'accès à la première classe risquent de rester encore quelque temps sur la table des discussions.

Quant aux accords bilatéraux qui nous protègent encore aujourd'hui, que deviendront-ils demain si les règles FIP sont vidées de leur substance ?

La CGSP restera attentive à l'évolution de ce dossier et je ne manquerai pas de vous en informer.

*CL. Deschaepmeester
Secrétaire nationale*

* Sans impact sur les tarifs avantageux octroyés à bord de Thalys, Eurostar et des TGV Bruxelles-France (souvent appelés « tarifs FIP »).

Dans nos régionales

Mons-Borinage Goûter des anciens

Le Comité « pensionnés et pré-pensionnés cheminots » de la régionale organise le **samedi 19 novembre 2011 à 15h** son traditionnel « goûter des anciens » qui aura lieu dans la salle « Janssens » (1^{er} étage) du siège de la régionale au 18/20 de la rue Lamir à Mons (parking aisé dans la cour accès possible dès 14h45 par la rue de Dinant via la rue des Capucins).

Le Cde Claudy Deschaepmeester, Secrétaire national, ayant en charge les pensions et œuvres sociales sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Comme d'habitude le fameux Pagnon Borain, la cougnolle, le café, le vin et les animations habituelles vous feront passer un très agréable après-midi empreint de la joie des retrouvailles, de souvenirs ferroviaires, de camaraderie et de fraternité.

La participation aux frais reste fixée à 6 € et sera perçue dans la salle. Les Inscriptions sont à communiquer (**au plus tard !**) avant le vendredi 11 novembre 2011, du lundi au vendredi de 18 à 20 heures par téléphone aux membres du Comité :

- Albert Mahieu : 065/64 44 46
- Marcel Debrichy : 065/31 36 05
- Jacques DepuytT : 065/31 59 66
- Jean-Claude DufRASNE :
065/67 92 37 jc.dufRASNE@base.be

Invitation cordiale à tous.

Centre Congrès statutaire

Conformément au ROI de la Régionale, le Comité exécutif de la Régionale du 30/08/2011 a fixé la date du congrès statutaire 2012/2016 qui aura lieu à la **Régionale du Centre rue du temple 7 à 7100 La Louvière, le samedi 4 février 2012 à 11h.**

Tous les mandataires sont sortants et rééligibles. Seul le mandat de secrétaire administratif adjoint est vacant.

Les candidatures sont à envoyer par courrier postal à l'attention du secrétaire permanent pour le 19 novembre 2011 au plus tard cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures devront être conformes au Règlement d'ordre intérieur de la Régionale, celui-ci est disponible sur simple demande au secrétaire permanent.

Les élections auront lieu le 30 novembre 2011. La présentation

et la ratification des différentes instances auront lieu lors du Congrès de la Régionale.

Sedrich Slagmeulder
Président de la Régionale

Bertrand Chauvenne
Secrétaire permanent

Liège Congrès statutaire

Conformément au ROI de la Régionale CGSP Cheminots de Liège, le Bureau exécutif de la régionale du 27 septembre 2011 a fixé la **date du Congrès statutaire 2012/2016**, qui aura lieu à la FG TB, Place St Paul 9-11 Liège/4000, au **samedi 18 février 2012 à 10 heures.**

Tous les mandataires sont sortants et rééligibles.

Les candidatures devront être conformes au Règlement d'ordre intérieur de la Régionale ; celui-ci est disponible sur simple demande au secrétariat permanent.

Le Président
Daniel De Noni

Les Secrétaires permanents
Alain Maes et Thierry Moers

PENSER
ALTERNATIF
AGIR
COLLECTIF



www.cgsp-wallonne.be

Hainaut occidental

Assemblée générale des pensionnés

Le secteur CGSP Cheminots de la section d'Ath organisera son assemblée générale des pensionnés le mercredi 16 novembre 2011 à 14h.

Au siège de la section, rue de Brantignies, 19 à 7800 ATH (2ème étage).

Le Camarade Cl. Deschaepmeester, Secrétaire national nous honorerait de sa présence afin de vous informer de la situation des œuvres sociales et répondra à vos questions.

Le Camarade Leopold Duplat, Secrétaire permanent de la régionale, sera également présent.

À l'issue de celle-ci, le verre de l'amitié vous sera offert.

Invitation cordiale à tous nos affiliés.

*Pour le Bureau
J-C. Impbo, secrétaire*

Hainaut occidental

section d'Ath

Repas des pensionnés

Le samedi 10 décembre 2011 à 12h, les pensionnés « Cheminots » CGSP du Hainaut occidental section d'Ath organisent leur repas de la Saint-Éloi au Moulin de La Hunelle à Chièvres.

Au menu

L'apéritif Saint Éloi et ses accompagnements, la crème de brocolis, le filet Saint Pierre et sa sauce homardine,

le filet de dinde farci à l'ardenaise et crème de porto, le soufflé glacé à l'amaretto.

Coût du menu

20 € pour nos affiliés de la section
28 € pour les sympathisants
Les boissons choisies au cours du repas et le petit noir seront servis selon le tarif en vigueur.
L'ambiance musicale sera assurée par « **Monica et Jacques** ».

La réservation

S'effectuera jusqu'au 4 décembre 2011 au plus tard auprès des Camarades :
Oscar Laloy - rue de Beaumont, 75 à 7800 Ath (068/28 22 07)
Francis Detez - rue Général Dubois, 29 à 7800 Ath (068/28 37 05).

Nous serons heureux de vous retrouver nombreux lors de cette festivité. Ce sera un plaisir d'honorer cette tradition entre Camarades.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Instances IRW-CGSP • Accord gouvernemental et travail intérimaire • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !
- 4 /** Dossier • Impôt sur le revenu : progressif ?
- 7 /** Europe • L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile
- 8 /** IRB • Indignation générale • Appel à candidatures

www.cgsp-wallonne.be

SOMMAIRE

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • À la poursuite d'octobre rouge
 - 10 /** Compte rendu de la sous-commission paritaire du 3 octobre 2011
 - 13 /** Rapport du séminaire II de l'ETF Transunion Young Workers à Berlin : Les « jeunes bras » mobilisés pour un meilleur futur
 - 14 /** Nos facilités de circulation – L'avenir du FIP en danger ?
- #### Dans nos régionales
- 15 /** Régionale de Mons-Borinage • Goûter des anciens
/ Régionale du Centre • Congrès statutaire
/ Régionale de Liège • Congrès statutaire
 - 16 /** Régionale du Hainaut occidental • Assemblée générale des pensionnés
/ Régionale du Hainaut occidental section d'Ath • Repas des pensionnés

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11